



## Communiqué No. 4

**Date :** Le 23 avril 2020

**Destinataires :** Parents, tuteurs et tutrices

**Expéditeur :** Conseil d'administration

**OBJET :** Révision des frais de garde pour le mois de mai

Chers parents,  
Chers tuteurs et tutrices,

Tout d'abord, le conseil d'administration tient à remercier tous les parents qui ont pris le temps de nous écrire pour nous offrir leur support et/ou nous partager leur préoccupation. Nous comprenons que cette période est difficile pour plusieurs et nous sommes très reconnaissants de votre patience, votre loyauté et votre engagement pour la survie de notre garderie.

Tel que soulevé dans nos dernières communications, le conseil d'administration s'est rassemblé pour faire le bilan financier et revisiter la question du maintien des frais de garde pour le mois de mai. Nous nous sommes engagés à revoir cette décision mensuellement afin de nous adapter à cette réalité changeante. Dans le dernier mois, nous avons exploré les différentes subventions gouvernementales auxquelles nous pourrions qualifier. Bien que certains détails ne soient pas encore disponibles, nous préparons nos demandes afin d'être prêts à toute conséquence. Nous tirerons avantage de tous les services d'aide financière disponibles. Toutefois, nous ne pouvons pas calculer l'impact financier tant que notre demande ne sera approuvée, traitée et que les fonds soient déposés.

Dans ce sens, le Conseil d'administration a pris la décision de maintenir **les frais de garde réduits de 50 % facturés aux parents pour le mois de mai** en tenant compte des précisions suivantes :

- Les familles ayant subi une perte de salaire quelconque doivent le signaler à la direction par courriel ([ifournier@apmf.ca](mailto:ifournier@apmf.ca)) afin que la garderie puisse facturer le ministère pour payer leur part (qui sera également 50 %);
- Les familles devant utiliser un service de garderie d'urgence verront également leur frais réduit de moitié.

- Dans l'éventualité que la garderie devait rouvrir ses portes et reprendre ses services habituels au cours du mois de mai, les frais de garde complet seront facturés aux parents.

La décision de maintenir une partie des frais de garde fut prise afin de permettre la survie financière de la garderie et d'être en mesure de reprendre nos services une fois la crise atténuée.

Nous tenons à vous rappeler que cette décision n'est pas financièrement viable au-delà de quelques mois, mais nous souhaitons grandement pouvoir vous offrir une certaine flexibilité financière malgré la recommandation du Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, ainsi que de l'Association des garderies éducatives, de maintenir les frais de garde complets. Encore une fois, cette mesure sera révisée de façon mensuelle.

Finalement, les membres du Conseil et la direction continueront d'évaluer la situation et de prendre des décisions en fonction des nouveaux développements. Nous vous tiendrons informé de tout changement et nous vous communiquerons la décision en ce qui a trait aux frais de garde pour le mois de juin.

Nous vous encourageons à communiquer avec nous si vous avez des questions et/ou préoccupations. Vous pouvez aussi accéder à toutes nos communications en lien avec la COVID-19 à partir de notre site web à l'adresse <https://www.aupitmondedefranco.ca/>

Cordialement,



Macha Roy  
Présidente du Conseil d'administration